



# 39<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL de St SORNIN LEULAC 6 et 7 juillet 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement:.....à partir de l'obtention du visa de la FFSA  
Ouverture des engagements : ..... à la parution du règlement  
Clôture des engagements : .....24 juin 2024  
Parution du carnet d'itinéraire :.....30 juin 2024  
Dates et heures des reconnaissances :..... .30 juin 2024 de 14 h00 à 18h00  
.....et 6 juillet 2024 de 8h30 à 12h30  
Vérifications administratives le 6 juillet 2024 de 8h30 à 12h30 - Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac  
Vérifications techniques le 6 juillet 2024 de 8h45 à 12h40 – Lieu : Place de la Mairie de St Sornin Leulac  
Heure de mise en place du parc de départ le : 6 juillet 2024 à 8h45 - Lieu : Usine Centre 7  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 6 juillet 2024 à 9h30 - Lieu : Mairie de St Sornin Leulac  
Publication des équipages admis au départ le : 6 juillet 2024 à partir de 13h45 - Lieu : Parc de Départ et application SPORTITY.  
Publication des heures et ordres de départ le : 6 juillet 2024 à partir de 13h45 - Lieu : Parc de Départ et application SPORTITY.  
Départ : Usine Centre 7, le 6 juillet à 15h00  
Publication des résultats partiels le : 6 juillet 2024 à 20h45 Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac et application SPORTITY  
Arrivée : Place de la Mairie de St Sornin-Leulac  
Vérification finale le : 7 juillet 2024 à 15h00 Lieu : Garage Labussière à Châteauponsac  
Adresse : Route de Bessines à Châteauponsac  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : 7 juillet 2024, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Lieu : Salle des fêtes de St Sornin Leulac

Remise des prix le : 7 juillet 2024 à 16h30 Lieu : Mairie de St Sornin Leulac

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MAUVE organise le 39<sup>ème</sup> Rallye Régional de St Sornin - Leulac en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 23 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 291 en date du 11 AVRIL 2024.

### Comité d'Organisation

Président : Laurent CLAVault

Membres : Didier PINEL, Sébastien MAILLOCHON, Patrick CALVET, Clément CALVET, Patrick CRUANES, Morgan CRUANES, Serge RIBIERRE, Evelyne PEROCHE

Secrétariat du Rallye, Adresse : Morgan CRUANES, 4, Martegoutte 87310 St AUVENT

Téléphone : 06.32.40.76.56 Courriel : m.cruanes@live.fr

Permanence du Rallye : 06.07.32.03.87.pendant l'épreuve.

Lieu, date, horaire : Mairie de St Sornin Leulac du 6 juillet 2024 à 8h30 au 7 juillet 2024 à 17h00

### Organisateur technique

Nom : ASA MAUVE

Adresse : 86, rue du Cercler 87000 LIMOGES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Monsieur Jean-Pierre PERRIER -Président.....Licence n° 21 214  
Monsieur Bernard PREVOT.....Licence n° 111 607  
*En cours*.....

Directeur de Course : Monsieur Serge RIBIERRE.....Licence n° 17 315

Directeur de Course Adj. au PC : *En Cours*

Directeur de Course ES 1/2/3/4 : Monsieur Michel DESMARIE .....Licence n° 19 848

Médecin Chef : Docteur Didier PINEL

Commissaires Techniques : Monsieur Eric GAUTHIER, Responsable.....Licence n° 196 863

Monsieur Aurélien PINHO .....Licence n° 259 271

Monsieur Jacky FIORESE.....Licence n° 29 296

Monsieur Didier GENRIES.....Licence n° 28242

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Madame Souad KHABIZI.....Licence n°346 666

Chargés des relations avec la presse : Monsieur Laurent CLAVault..... Licence n° 192 992

Chronométrateurs Monsieur Alain SYLVAIN. ....Licence n° 234 828

Responsable des classements Monsieur Benoît CHEVESSIER.....Licence n° 308 406  
Madame Eliane RENON.....Licence n° 57 918

Le Rallye régional de St Sornin-Leulac compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 (Coef. 2), le Championnat de la Ligue Aquitaine Sud 2024 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2024.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les équipages devront se présenter aux Vérifications Techniques avec leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité obligatoirement remplies (à télécharger sur [ffsa.org](http://ffsa.org)).

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 39<sup>ème</sup> Rallye Régional de St Sornin-Leulac doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 24 juin 2024 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 260,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 280,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 520,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 560,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**L'ASA MAUVE se garde le droit de conserver le montant des engagements en cas de forfait non justifié et 50% en cas de forfait déclaré moins de 48 heures avant le jour du départ.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

**Ne seront autorisés à entrer dans le parc d'assistance la voiture de course, le véhicule de reconnaissances et un véhicule d'assistance qui devra comporter obligatoirement un autocollant collé sur le pare-brise.**

**4.3.1.4.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €.

**- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Les pénalités sont cumulatives.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : BLS Location et DEC 87 .

Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 39<sup>ème</sup> Rallye de St Sornin-Leulac représente un parcours de 84.470 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,8 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 et 2 : St Priest le Betoux de 9,8 kms**
- **ES 3 et 4 : St Sornin Leulac de 9,6 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu les 30 juin 2024 de 14 h00 à 18h00 et le 6 juillet 2024 de 8h30 à 12h30 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Les concurrents sont priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Le road-book pourra être retiré le 30 juin 2024 de 14 h00 à 17h00 et le 5 juillet 2024 de 8h30 à 12h00 à la Fêtes de St Sornin-Leulac (place de la Mairie).

**Nota : Pendant les reconnaissances et le rallye, les cordes seront matérialisées par des bottes de pailles, de la rubalise et/ou des piquets.**

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 10P.PRIX**

1 Lot à chaque équipage– Coupes : 35 distribuables. Lots et Coupes non cumulables.

La remise des prix se déroulera le 7 juillet 2024 , 30 mn après la publication des résultats au Parc Fermé. A cette occasion les coupes seront remises aux équipages.

**Deux demi-engagements pour l'édition 2025 seront offerts à deux concurrents tirés au sort parmi les concurrents ayant abandonnés.**

***NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.***